

La conférence de Charlottetown.

MM. Galt, Cartier, John A. McDonald et Brown doivent laisser Québec samedi prochain pour Charlottetown, afin d'assister à la conférence fédérative.

L'élément français s'y trouvera représenté dans la proportion d'un contre 12 : ce qui sera l'accomplissement prématuré de la prévision du *Herald*, qui croit que la confédération nous mettra, dans le congrès fédéral, dans la proportion d'un contre 12.

La politique de l'Angleterre.

Les partisans de la confédération n'ont cessé de répéter que leur projet nous assurerait la protection de l'Angleterre. Cependant l'attitude du gouvernement anglais commence à leur montrer l'erreur dans laquelle ils sont tombés, involontairement peut-être.

Pour notre part nous n'avons jamais compris sur quoi ils basaient leurs espérances.

Au contraire, ils nous a toujours paru évident que l'Angleterre saisirait cette occasion de nous abandonner à nos propres ressources.

Il n'y a que quelques jours, Lord Ellenborough, un des défenseurs des Canadiens-français dans le parlement anglais, en 1840, déclara formellement, à propos des sacrifices d'hommes et d'argent que les colons de la Nouvelle-Zélande exigent de l'Angleterre pour réprimer la rébellion des indigènes; lord Ellenborough déclara formellement, disons-nous, que quant au Canada, il ne devait compter que sur ses propres forces, dans le cas où il serait attaqué par les Etats-Unis.

Les journaux d'Angleterre n'ont cessé, d'un autre côté, de nous répéter que la confédération serait bien accueillie en Angleterre, parce qu'elle donnerait à celle-ci l'occasion de donner à ses colonies de cette partie de l'Amérique, un éternel congé.

Maintenant nous venons de lire sur le *Times*, de Londres un article où il montre :

10. Que les possessions de l'Angleterre dans l'Amérique britannique du Nord, sont les seules au monde qu'il lui soit impossible de défendre, parce que les frontières sont immenses, les colonies peu peuplées, et leurs voisins très riches et disposant de grandes armées.

20. Que l'Angleterre ne retire pas assez d'avantages de la possession du Canada pour qu'il vaille la peine de le défendre quand même.

30. Que la présence de quelques milliers de soldats, est de nature à provoquer les attaques des Américains, qui ne demanderaient pas mieux que de se donner la gloire d'entourer un régiment britannique et de le faire prisonnier.

40. Que dans le cas où la guerre éclaterait entre l'Angleterre et les Etats-Unis, l'Angleterre consentirait peut-être à nous prêter l'assistance de sa flotte de guerre, et que notre armée nationale bien organisée tiendrait en échec les armées républicaines, tout aussi bien que le sud, qui prive de ses communications avec le monde et n'ayant une population que de cinq millions de blancs, a su néanmoins se défendre avec succès, contre les armées du Nord.

50. Qu'en conséquence, le Canada doit avoir une conférence à ce sujet avec la métropole.

L'échafaudage sur lequel le *Times* a élevé son argumentation croûle de lui-même. Aussi longtemps que nous resterons partie intégrale de l'empire britannique, le devoir et l'honneur commandent à l'Angleterre de nous défendre. Le fait est qu'on ne peut s'empêcher de lever les épaules de pitié, lorsqu'on pense que l'Angleterre nous menace de ne pas nous défendre si quelque chicane surgissait entre l'Angleterre et les Etats-Unis et était la cause que notre territoire serait envahi par ceux-ci ! Ce qui revient à dire : si je me querelle, vous vous battez pour moi.

Il n'y a certes pas d'autre alternative que celle de nous donner notre indépendance, si on ne veut pas nous défendre ; et nous n'aurons pas à craindre alors que les querelles de l'Angleterre avec les Etats-Unis, nous assujettissent aux conséquences désastreuses d'une invasion yankee. Les promesses d'assistance navale du *Times* sont sujettes à caution, depuis que le Danemark en a éprouvé la sincérité. Pour notre part, nous n'y ajoutons aucune foi.

Dans tous les cas, tout présage que nos relations vont changer avec l'Angleterre, et la déclaration d'indépendance du Canada nous viendra peut-être avant longtemps de la métropole même, sans que nous nous soyons donné le trouble de la lui demander.

C'est la conséquence absolue des vues égoïstes qui prédominent aujourd'hui dans les cercles politiques de l'Angleterre.

Les résultats de l'excursion d'en bas.

Voici l'opinion que s'est formée notre confrère de la *Gazette de Sorel*, sur les projets de confédération, en entendant les discours de

quelques uns des promoteurs de ces projets :

"L'idée dominante de MM. Tilley et McGee et qui ressort de tous leurs discours, est d'opérer la confédération dans le but de ne former qu'un seul peuple, non, bien entendu, au profit de l'élément français. Nous savons depuis longtemps que telles sont les vues de M. McGee, mais quelque soit son talent oratoire, nous ne croyons pas qu'il soit assez honnête d'état pour parvenir à son but, quand même il serait possible de nous le faire."

"Quant à M. Tilley, il ne connaît pas encore les canadiens-français. Lorsqu'il aura un peu étudié notre peuple, il verra qu'il faut compter avec nous, et nous ne doutons pas qu'avec le tact qu'on lui reconnaît, il ne modifie ses vues. Mais nos hommes politiques ont besoin de veiller à nos intérêts nationaux de bien près, car ces intérêts ne seront certes pas protégés par les hommes des autres origines."

Ca y est !

Nous avons regretté de voir qu'une certaine partie de nos compatriotes fut disposée à entrer en négociations avec nos ennemis et à remettre notre constitution entre les mains de l'Angleterre, parce que nous supposons que la Haut-Canada aurait la finesse de cacher son jeu et qu'il ne jetterait le masque que lorsqu'il serait muni de la constitution, telle qu'il aurait su la faire préparer en Angleterre. La convoitise du Haut-Canada lui a fait oublier les plus simples règles de la prudence, et les traites du Bas-Canada qui se sont oubliés au point de dire ou de faire dire qu'il fallait accepter la confédération quelle qu'elle fût, ont compromis le succès de leurs plans fraticides.

Jugez-en plutôt par le cri de terreur et d'anxiété que vient de lancer le *Canadien*, dont nous reproduisons l'article, qui est évidemment parti du cœur et qui répandra la joie dans tous les esprits patriotiques :

On lit dans le *Globe* :

"L'idée fondamentale de la constitution des Etats-Unis est que le gouvernement central est le produit de la délégation, et qu'il tire ses pouvoirs des Etats souverains qui composent l'union. La constitution pourait à ce que le président et le congrès exercent certains pouvoirs que les Etats sont convenus de donner ; tous les autres restent aux Etats. Comme nous le comprenons, la politique de ceux qui ont entrepris d'appliquer le principe fédéral dans ce pays est l'inverse de celle adoptée par les auteurs de la constitution des Etats-Unis. Ils proposent que les gouvernements locaux soient les gouvernements délégués, et que le pouvoir souverain réside dans le gouvernement fédéral."

"La politique ministérielle est de faire du gouvernement fédéral le GOUVERNEMENT SOUVERAIN et du gouvernement local le pouvoir DÉLÉGUÉ, et il n'y a rien qui pourrait rendre nécessaire une modification de cette politique."

D'un autre côté, on lit dans le plus considérable des journaux conservateurs anglais, la *Gazette de Montréal* :

"Le *Globe*, de l'Ontario, ne parlant pas sans l'autorité du président du Conseil, supposons-nous, dit que si un projet d'union est formé à Charlottetown, ce sera un projet d'union législative. Et nous croyons que la tendance de l'opinion publique en Canada depuis la prorogation du Parlement est décidément dans le même sens. Une union législative absolue, complète est peut-être impossible. Nous sommes très-encinés à le croire. Mais, s'éclairant du frappant exemple donné par nos voisins, Canadiens et Acadiens infuseront le moins possible de principe fédéral dans leur union lorsqu'elles s'établira, et seulement ce qu'il en faudra absolument."

Nous le dirons franchement aux ministres, de tels articles publiés par des journaux aussi importants, sont de nature à alarmer profondément notre population, à la détourner de la confédération qu'elle est disposée à considérer avec faveur et à l'accepter sur des bases équitables, et nous ne remplissons notre devoir ni envers le pouvoir, ni envers le public, si nous ne protestons énergiquement contre les théories du *Globe* et de la *Gazette*. Ces théories pervertissent le système fédéral dans sa source même, le dénaturent complètement, lui enlèvent toutes les garanties qu'il contient pour l'autonomie des races et la liberté des Etats. C'est l'unité à peine déguisée, c'est l'effacement graduel des démarcations provinciales et des distinctions nationales, c'est la concentration de tous les pouvoirs entre les mains de la majorité, sans protection pour les minorités.

Si les pouvoirs doivent descendre du gouvernement central aux gouvernements locaux, au lieu de remonter des gouvernements locaux au gouvernement central, si la souveraineté appartient à celui-ci au lieu d'appartenir aux Etats, il n'y aura pas de confédération, il n'y aura qu'un pouvoir unique déléguant quelques-unes de ses attributions secondaires à des municipalités provinciales, complètement ass-

servies à sa volonté et dominées par son omnipotence.

Si M. Brown ou d'autres méditent de nous imposer une union législative de toutes les provinces, qu'ils nous fassent grâce des hypocrisies, et qu'ils n'essient pas de nous faire accepter une union législative réelle sous le nom de confédération. Pour qu'il y ait confédération, il faut qu'il y ait un certain nombre d'Etats souverains, indépendants, déléguant une partie définie de leurs droits et de leurs pouvoirs à un gouvernement central ; si l'on renverse les rôles, si l'on ôte la souveraineté aux Etats pour la transférer au pouvoir central, on supprime l'indépendance des uns et on continue l'omnipotence de l'autre. Les gouvernements locaux deviennent de grands corps municipaux à la merci du pouvoir central, sans liberté réelle dans leurs propres affaires et sans poids sur les destinées générales.

A ce compte-là le Bas-Canada deviendrait un simple arrondissement administré par un corps délégué par le gouvernement des provinces britanniques. Nos droits, nos institutions ne seraient plus protégés que par des fonctionnaires subalternes charitativement préposés à leur salut par le souverain. Nous pourrions faire des règlements, mais les lois seraient faites par le pouvoir de qui nous viendraient à la fois les biens et les maux, les libertés restreintes et les lourdes charges, la faculté de commander dans les choses secondaires et le devoir d'obéir dans les choses importantes.

Nous ignorons quelle importance il faut attacher aux articles que nous citons, nous ne voulons pas contribuer à leur en donner plus qu'ils n'en ont peut-être, mais nous ne pouvons les laisser passer sans exprimer le vif sentiment de mécontentement et d'inquiétude qu'ils ont fait naître dans la portion la plus éclairée de l'opinion, dans celle même qui est la plus favorable à la confédération. De tels articles sont de nature à créer la plus fâcheuse impression au sein de notre population, et à favoriser les menées des ambitieux, qui cherchent à la préjuger contre le changement constitutionnel qu'on veut opérer.

Notre population a montré depuis trois mois, en face de la révolution politique que le pouvoir lui a proposé d'accomplir, une sagesse et une confiance dont on doit lui savoir gré et dont il y aurait une insigne lâcheté, de la part de qui que ce soit, à abuser à aucun degré. Il n'y a pas seulement que nos chefs qui soient tenus à ne point faillir à cette confiance ; M. Brown est tenu aussi lui, en honneur, à ne point nous faire repentir de la tolérance et de la libéralité que nous lui avons témoignées, malgré tout ce qu'il a dit et fait contre nous. On doit le reconnaître, notre population qui a été la première et longtemps la seule, sur ce sol à aimer et à pratiquer la liberté, a compris de suite, malgré tout ce qu'a d'alarmant et de forcément incertain pour elle tout changement constitutionnel, la nécessité d'une transformation, la nécessité d'un établissement politique plus vaste et plus solide. Elle a vu le but à travers toutes les complications, au-dessus de tous les dangers, et elle attend avec patience qu'on lui soumette la constitution politique qui doit permettre d'atteindre ce but sans mettre en danger rien de ce qui lui est cher. C'est là un grand exemple de sens et, si cela peut se dire, de courage politique qu'elle donne, après tous ceux qu'elle a déjà donnés. Mais si on la trompait, le réveil serait terrible.

Que les articles du *Globe* et de la *Gazette* expriment ou non la pensée de quelques-uns des ministres, nous devons déclarer, pour prévenir toute fausse impression chez ceux qui sont étrangers à notre population, qu'elle n'acceptera jamais ni une union législative de toutes les provinces, ni l'étrange confédération équivalente à une union législative, préconisée par le *Globe*. Pour résister à un tel projet, on nous trouverait unanime, et réunis à tous ceux des autres origines qui veulent préserver leur autonomie nationale et leur indépendance provinciale, nous le briserons.

Nous ne cherchons pas à savoir si les articles du *Globe* et de la *Gazette* ont été inspirés par quelques-uns des ministres, nous croyons seulement pouvoir dire à nos chefs, au nom du Bas-Canada :

"Comptez sur nous comme nous comptons sur vous ! Si on veut quelque part vous imposer des conditions désavantageuses pour notre nationalité, si vous sentez une pression trop forte en ce sens soit au sein du ministère, soit venant de l'extérieur, brisez l'entente, rompez les négociations et rejetez-vous résolument sur le Bas-Canada, il vous soutiendra."

— La *Minerve* avait cru prendre M. Perreault dans ses filets. Celui-ci a bondi comme un poisson habité aux grandes eaux du Richelieu et est retombé en plein patriotisme. La *Minerve* jette de nouveau ses filets ; mais avec une hésitation qui comporte un nouveau fiasco. Pauvre *Minerve*, nommez-nous donc un seul homme qui soit prêt à se déclarer, comme vous, pour la confédération, sous l'impres-

quelle forme de gouvernement ! Nous reviendrons sur ce sujet.

La *Minerve* s'accapare encore M. Gaucher, comme elle s'est accaparé M. Perreault. Prétend-elle que M. Gaucher est, comme elle, pour la confédération sous n'importe quelle forme, ou pour les projets du ministère, tels qu'exposés par le *Globe* ? Nous parlerions cent contre un qu'elle se trompe. Au reste, que dit M. Gaucher ? Qu'il parle pour lui-même, ce sera mieux. Elu par acclamation hier, il le sera pendant longtemps, s'il se montre patriote et bon canadien-français, comme nous en avons l'espoir.

Il faudra en venir là.

Nous avons fondé notre opposition quand même à la confédération sur trois raisons :

10. Parce qu'en principe, nous sommes contre toute confédération, et que nous reconnaissons avec le *Herald* même, que cette forme de gouvernement est mauvaise, comme le pauvre l'histoire de tous les pays qui l'ont adoptée.

20. Parce que nous savions bien qu'entrer en négociations avec un ennemi quatre fois plus nombreux que nous, et remettre notre sort entre les mains de la métropole, c'était nous préparer une existence des plus désavantageuses et marcher à l'anéantissement national.

30. Parce que, quand bien même les attributions du gouvernement fédéral nous laisseraient la pleine jouissance de nos droits nationaux et de nos institutions, cela n'empêcherait pas les Canadiens, les chefs surtout, de s'agiter pour être quelque chose dans le gouvernement ou la législature fédérale.

40. Parce qu'en supposant même que ce dernier résultat ne serait pas à craindre, il n'en serait pas moins vrai que de l'avoir même des partisans de la confédération la moins défavorable, une certaine catégorie d'intérêts — les intérêts communs et généraux — seraient assujettis à l'action de la législature centrale, où nous serions dans la proportion d'un contre 5, et qu'en conséquence c'est folie d'entrer dans tout arrangement où nos intérêts matériels les plus vitaux, loin de se trouver sous notre contrôle ne trouvent sous le contrôle, de nos ennemis.

50. Parce que d'après la nature même des projets ministériels et les déclarations de Sir E. P. Taché, la confédération en perspective doit nous mettre à la merci de la majorité britannique, car, a dit Sir E. P. Taché, la constitution déléguera le pouvoir souverain à la législature centrale ou au congrès.

Telles ont été et telles sont encore, succinctement, nos raisons pour être contre tout projet de confédération.

Maintenant, des adhérents à la cause anti-fédérale, viennent de tous côtés. Les uns, c'est parce qu'ils croient que la confédération leur fera perdre le siège du gouvernement, tellement qu'on nous assure que tous les membres du district d'Ottawa sont contre la confédération. Les autres se rangent sous le drapeau bas-canadien pour l'une des cinq raisons que nous venons de donner. Le *Canadien*, par exemple, prend celle qui est la meilleure, au point de vue de ceux qui ne sont pas en principe, contre le système fédéral. Il entrevoit que les projets de nos ennemis seront inacceptables. Il avait bien pu pardonner à Sir E. P. Taché de déclarer qu'à la législature centrale appartiendrait le pouvoir souverain. Ses sympathies personnelles et l'indulgence qu'il avait promise au ministère, avaient fait taire son patriotisme. Mais en voyant la *Gazette* et le *Globe* prendre avantage des imprudentes concessions de MM. Taché et Cartier pour en tirer les conséquences les plus naturelles et les plus logiques, il faut bien le dire, du moins pour ce qui regarde le *Globe*, son sens du devoir et de l'honneur s'est révolté et il a arboré franchement le drapeau de l'opposition la plus entière à toute confédération basée sur la souveraineté de la législature fédérale, c'est-à-dire à toute confédération possible ici.

Nous croirions ennuyer nos lecteurs en énumérant de nouveau les raisons pour lesquelles il est évident que tout patriote, et le *Canadien* peut-être avant tout, doit repousser de tels plans de confédération. L'Union fédérale du *Globe* ne nous serait pas plus préjudiciable que l'union législative proposée par la *Gazette* de Montréal, et c'est avec raison que le *Canadien* les a tous deux et d'un même coup repoussés et condamnés dans le remarquable article que nous avons reproduit avant-hier.

C'est un progrès immense dans l'opinion, et le temps n'est pas éloigné où l'on sera logique jusqu'aux dernières limites du devoir et de la raison.

Une union fédérale basée sur les principes de la constitution américaine, c'est-à-dire sur la souveraineté des Etats, ne nous serait pas plus avantageuse que l'union de la Louisi-